



DANAIS & GROUHEL NOTAIRES

LISTE DES PIÈCES ET INFORMATIONS A NOUS ADRESSER POUR LA CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ

Concernant les caractéristiques sociales

- ✚ Dénomination sociale de la société (il s'agit du nom sous lequel votre société sera connue)
- ✚ Adresse du siège social
- ✚ Forme sociale (SCI, SARL, SAS, ...)
- ✚ Capital social : le montant et la nature (numéraire, nature) des contributions de chaque associé
- ✚ Répartition des parts sociales entre associés
- ✚ Le cas échéant, option fiscale à retenir pour votre société
- ✚ Modalités de prise de décisions collectives : il s'agit notamment de déterminer les règles de majorité
- ✚ Mandataire social : déterminer qui représentera la société et signera pour elle. Par extension, il faut envisager comment ce représentant sera nommé et révoqué
- ✚ Agrément : déterminer de quelle façon un tiers pourra devenir nouvel associé (absence d'agrément ou agrément obligatoire)



Concernant chaque associé

→ Personnes physiques

- Questionnaire d'état civil à compléter et les éventuels justificatifs (contrat de mariage, jugement de divorce, récépissé de PACS, ...)
- Copie recto verso de votre pièce d'identité en cours de validité
- Le cas échéant, justificatif de placement sous un régime de protection (tutelle, curatelle, ...)
- RIB signé (pour la restitution d'un éventuel trop perçu lors de la clôture du dossier)

→ Personnes morales

- Kbis de moins de trois mois ou avis au répertoire SIREN
- Copie certifiée conforme des derniers statuts
- Procès-verbal, certifiée conforme, de nomination du représentant (si nomination extra statutaire)
- Copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité du représentant
- Proc-s-verbal, certifié conforme, d'une décision sociale autorisant la prise de participation
- RIB de la personne morale signé par son représentant

Concernant la société à créer

- Pour le siège social de cette société :
 - Si vous êtes propriétaire du siège social : titre de propriété complet (acte d'achat avec les annexes) et dernier avis d'imposition aux taxes foncières
 - Si vous êtes locataire du siège social : bail complet, dernière quittance de loyer et autorisation écrite du propriétaire (accord de domiciliation);
 - le cas échéant, si l'immeuble est en copropriété, fournir l'état descriptif de division-règlement de copropriété

- Le cas échéant, si l'immeuble est en lotissement, cahier des charges du lotissement et statuts de l'association syndicale.
- Dès réception de ces pièces et informations, nous vous adresserons le projet de statuts et vous en préciserons également le coût détaillé de l'immatriculation de votre société.